

**MAIRIE**  
DE  
**MONTAIGUT-LE-BLANC**

1, place Amouroux  
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC  
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05  
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : [mairie.montaignutleblanc@gmail.com](mailto:mairie.montaignutleblanc@gmail.com)  
Site : [montaignut-le-blanc.fr](http://montaignut-le-blanc.fr)



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020**

-----

**Présents :** Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET Dominique LOVERINI, Marie-Pierre AMOUROUX Maurice LEVET, Fabienne BEAUGER, Karine CHAMBEAUD, Karine BOURDE, Rémi CHOLLEY, Christelle MONIER, Corinne AUREYRE, Philippe MOUGEL, Marilynne NAMYST, Jérémie JACQUART.

**Pouvoir :** Laurent RETAILLEAU donne pouvoir à Maurice LEVET

Secrétaire de séance : M. Rémi CHOLLEY

Julien GUILLAUME, Maire, demande au conseil municipal de bien vouloir excuser Jean-Claude CHATILLON qui ne peut pas intervenir comme prévu.

En préambule, Julien GUILLAUME distribue la « Charte de l'élu Local » écrite en 2014 et la lit à haute voix.

**CREATION DE NOUVEAUX POSTES D'AGENTS COMMUNAUX**

Quatre agents peuvent prétendre cette année à un avancement de grade compte tenu de leur ancienneté au sein de la collectivité. Pour qu'il soit effectif, il convient de créer les postes correspondants.

Dans la foulée, il propose au conseil municipal d'aménager le régime des indemnités du personnel afin d'intégrer les postes nouvellement créés.

Délibération votée à l'unanimité.

**PREPARATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Le Maire expose que le recensement de la population doit être réalisé en janvier 2021 à Montaigut-Le-Blanc.

Il demande si un membre du conseil souhaite être coordinateur plutôt qu'une secrétaire, comme précédemment, afin de libérer son temps de travail. Christelle MONIER déclare être intéressée.

Sa candidature est retenue à l'unanimité.

**TARIF REPAS CANTINE**

Le prestataire « Kom3Pom » a décidé de faire payer le repas **3.80 €** l'unité à la rentrée 2020 (au lieu de 3.76 €).

Le Maire propose en conséquence une tarification similaire pour les tickets de cantine.

Délibération votée à l'unanimité.

Madame Karine CHAMBEAUD fait remonter une réclamation des parents d'élèves qui souhaiteraient connaître la composition des menus plus tôt si possible.

Monsieur le maire propose d'adopter en 2021 des tarifs de cantine alignés sur le quotient familial. La décision sera prise quand seront connus les nouveaux tarifs que cela impliquerait.

#### **CONVENTION PAYFIP AVEC TRESOR PUBLIC**

Le Maire propose au conseil de mettre en place le prélèvement automatique pour les factures de la cantine et propose pour cela la signature d'une convention avec la Direction des Finances Publiques. Délibération votée à l'unanimité.

#### **REVENTE DE MATERIEL**

Le Maire propose de mettre en vente du matériel communal qui n'est pas utilisé, notamment une remorque agricole et d'une lame de déneigement.

Délibération votée à l'unanimité

Il propose aussi de faire enlever le vieux pressoir délabré de l'entrée du parking de la piscine, et de déplacer le pressoir installé au carrefour du parking Marcel GUILLAUME afin de lui trouver un meilleur emplacement.

Propositions acceptées à l'unanimité.

#### **CONVENTION DE POLICE MUNICIPALE AVEC LA MAIRIE DE CHAMPEIX**

Le maire rappelle qu'il est très important de pouvoir faire respecter le stationnement zone bleue ainsi que les zones de stationnement interdit pour protéger l'accès du camping.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le principe d'une convention de police municipale avec la Commune de CHAMPEIX.

Il s'agit d'encourager le stationnement des véhicules vers le parking du tennis et celui du car sur des parkings autorisés.

Une campagne d'information sera lancée pendant un mois pour avertir les usagers.

Dominique LOVERINI remarque qu'il serait utile de tailler les arbres sur le parking de la piscine.

#### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Pour composer la COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS, le maire doit proposer 24 noms de redevables de la Commune, à l'administration qui retiendra ensuite 12 personnes. Le maire propose 20 noms issus de l'ancienne liste et propose au conseil de la compléter avec lui. Liste complétée et approuvée à l'unanimité.

#### **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CLECT de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE**

Il s'agit d'une commission d'élus pour vérifier que les Communes sont correctement dédommagées suite aux transferts de charges au sein de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DESIGNNE à l'unanimité Julien GUILLAUME pour le représenter au sein de la CLECT.

#### **DESIGNATION D'UN CONSEILLER A LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE**

Karine BOURDE est désignée à l'unanimité.

#### **9 INSTALLATION DU DEFIBRILLATEUR DE COUDOUX ET GOURDON**

Le conseil municipal donne son accord pour dédommager de 80 € par an les habitants de Gourdon et Coudoux qui accepteront le branchement d'un défibrillateur sur leur compteur privé.

DECISION VOTEE à l'unanimité et 1 abstention.

#### **ACCUEIL DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE LA VALLEE VERTE**

0 Julien GUILLAUME soumet au vote du conseil l'accueil de l'école de musique de la Vallée VERTE dans la salle du rez-de-chaussée qui accueillait précédemment l'Association Chauve-souris Auvergne.

*salle fête tous les 15 jours*



Monsieur JACQUART propose la signature d'une convention avec EMVV pour l'utilisation de la salle.  
**DECISION VOTEE A L'UNANIMITE**

Le maire propose également de créer dans cette salle un accueil pour les personnes à mobilité réduite aux horaires habituels de secrétariat. Proposition validée à l'unanimité.

#### 0 **CESSION D'UNE PARCELLE A LA COMMUNE POUR LE FRANC SYMBOLIQUE**

Julien GUILLAUME expose que la famille GUILLAUME est propriétaire de deux parcelles de terrain cadastrées AH N°60 et n°61 qu'elle prête à la Commune depuis des décennies pour proposer un parking public.

La famille GUILLAUME propose d'entériner la situation par la vente de ces parcelles de terrain à la Commune pour l'euro symbolique.

**ACCORD A L'UNANIMITE.**

#### **REMBOURSEMENT D'UN AGENT COMMUNAL**

Dans le cadre des mesures urgentes contre la COVID, un agent a dû acheter elle-même des portes-serviettes pour l'école pour la somme de 34,00 €

Il convient donc de la rembourser.

Décision prise à l'unanimité.

#### **CONTRATS A DUREE DETERMINEE**

En raison des mesures sanitaires à appliquer pour lutter contre la COVID et suite à l'arrêt maladie d'une agente, le maire demande l'autorisation de recruter deux agents sur CDD de 3 heures de travail pour la distribution des repas, et de 2 heures de travail pour le ménage.

Décision votée à l'unanimité.

#### **TRANSFERT DU SERVICE ASSAINISSEMENT A L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE**

Conformément à la Loi NOTRe, les compétences assainissement communales doivent être transférées aux communautés de Communes à compter du 1er janvier 2020 ainsi que leurs données comptables. Le maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce transfert rétroactif à compter du 1er janvier 2020 au sein de l'Agglo pays d'Issoire.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

#### **MODIFICATION DU DROIT DE PREEMPTION COMMUNALE**

Agglo Pays d'Issoire demande à la commune de redéfinir sa zone de préemption pour des thématiques précises de projet, et en le limitant aux zones constructibles.

Le Maire propose d'inclure les zones constructibles des villages de Saint-Julien et de Reignat pour des projets d'aménagement de parkings, d'aire de jeux pour les enfants, de logements sociaux. Marie-Pierre Amouroux, adjointe à l'urbanisme, propose également d'inclure des projets de commerces locaux.

Décision votée à l'unanimité.

#### **MODIFICATION DE DELIBERATION**

La délibération qui prévoit l'étude d'une nouvelle école primaire et de l'aménagement de la traverse du bourg n°2019/10/15 doit également mentionner la préparation de documents de consultation pour le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre.

Modification adoptée à l'unanimité.

#### **MAISON ASSISTANTES MATERNELLES**

Le maire explique avoir été contacté par trois assistantes maternelles, dont une de la commune, qui devaient ouvrir une maison d'assistantes maternelles à Neschers, qui avaient déjà monté leur projet, mais qui doivent désormais trouver un nouveau local au plus vite.

Il propose de remettre en question l'aménagement du logement social prévu dans le bâtiment communal rue des Granges, qui n'est pas commencé.

Il indique que les frais d'aménagement seront peut-être un peu plus élevés que pour le logement social, mais nettement mieux subventionnés.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord de principe pour déposer un dossier de création d'une maison d'assistantes maternelles à 12 voix pour et 3 abstentions.  
Le projet sera soumis à un vote définitif lorsque seront connues les subventions accordées.

### **DELIBERATIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Julien GUILLAUME demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les transferts d'opérations budgétaires suivantes :  
+ 8600 € pour le programme « Falaise rue du Pont » et – 8600.00 € sur le programme « logement social »  
+1967.87 € pour le programme vestiaires sportifs et – 1967.87 € sur le programme « logement social ».  
Programme TRAVAUX EN REGIE à hauteur de 8 000.00 € (en dépenses et recettes).  
Décisions votées à l'unanimité.

### **VENTE DE TERRAINS**

Demande d'achat d'une parcelle de voie publique rue du Barro.  
Considérant que cette parcelle relève de la voie publique et permet l'accès à d'autres parcelles privées, et que les propriétaires d'une des parcelles voisines sont opposés à la vente, le conseil municipal se prononce à 14 voix contre et 1 abstention.  
Demande d'achat d'une parcelle de terrain route de Saint-Julien :  
Le conseil municipal donne son accord à la vente de cette parcelle à hauteur de 500.00 €.  
Demande d'achat d'une parcelle rue des Granges  
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande pour conserver l'ensemble de cette cour pour le bâtiment municipal attenant.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le maire explique avoir souhaité rencontrer les représentants de la société Total Quadran qui a acheté le projet d'éoliennes à Gourdon afin d'être informé de la suite envisagée. Le rdv avec le représentant de la société s'est tenu à Montaigut en présence notamment de Laurence Vichnievsky, députée, et du Maire de LUDESSE. Tous trois ont fait part de leur opposition personnelle au projet. Il leur été indiqué que l'étude patrimoniale était négative et que l'étude environnementale devrait commencer cet automne. Le maire a demandé à la société de venir présenter le projet en détail aux conseils municipaux de Montaigut et Ludesse, lors d'une réunion conjointe. Il proposera ensuite au Conseil Municipal de se positionner par le vote d'une délibération, pour clarifier la situation vis-à-vis des habitants.

Julien GUILLAUME souhaiterait enlever les armoiries sur la façade de la mairie qui n'ont aucune valeur historique. Accepté à l'unanimité.

Enlèvement de la cabine téléphonique : accepté à l'unanimité.

Le groupe municipal de travail sur les panneaux publicitaires a relevé que selon la loi, ceux du village ne doivent pas dépasser 2m x 2m et sont interdits dans la zone de protection de l'ABF. Le maire propose donc de contacter les propriétaires et les sociétés concernés pour les faire enlever.

Proposition de retrait du panneau sur façade de l'école à retirer : 5 contre, 3 pour et 6 abstentions.

Le maire propose au Conseil Municipal de visiter ensemble tous les villages de la Commune le 17 et 31 octobre 2020 au matin.

Le secrétaire de séance  
Rémi CHOLLEY

Le prochain conseil municipal est fixé au 9 octobre 2020 à 20h.

